

Allocution de Monsieur Jean Tulard, membre de l'Institut

lors de la séance exceptionnelle de l'Académie
en Grande Salle des Séances, le lundi 10 mars 2003
à l'occasion de la réédition du Code Napoléon
dans sa version franco-allemande de 1808

Karl Marx a salué en Napoléon le destructeur de la féodalité allemande et a mis en lumière l'arme de l'Empereur : le Code civil. En quoi ce Code était-il si redoutable ?

Il l'était pour les principes qu'il contenait, faisant la synthèse entre un droit romain qui se voulait déjà universel et les idées nouvelles de la Révolution française, qui visaient, elles aussi, à l'universalité. Et ces principes touchaient aux fondements mêmes de la société.

« Qu'est-ce que le Code civil ? », déclarait Portalis, le 21 mars 1804, dans son exposé général. « C'est un corps de lois destinées à diriger et à fixer les relations de sociabilité, de famille et d'intérêt qu'ont entre eux des hommes qui appartiennent à la même cité ».

En nous offrant cette édition du Code civil, vous nous rappelez qu'il y eut, un temps très bref, mais avec des prolongements, une Europe du Code civil, l'Europe napoléonienne.

L'Europe que nous connaissons aujourd'hui repose sur des contraintes agricoles, industrielles, budgétaires tatillonnes et absurdes, établies par les bureaucrates de Bruxelles.

Tyran, Napoléon ? Mais, à l'inverse de nos instances européennes, il a voulu une Europe fondée sur le droit, un droit clair et précis et non des règlements vagues et obscurs.

À peine Joseph est-il roi de Naples qu'il reçoit une lettre de son frère : « Établissez le Code civil à Naples ; tout ce qui ne vous est pas attaché va se détruire alors en peu d'années, et tout ce que vous voudrez conserver se consolidera. Voilà le grand avantage du Code civil ».

31 octobre 1807. Napoléon s'adresse à son ministre des Affaires étrangères : « Mon intention est que les villes hanséatiques adoptent le Code Napoléon ». La Bavière et Bade son sollicités « pour que le Code Napoléon soit adopté comme loi civile de leurs États en supprimant toutes les coutumes ».

Ce même jour, il écrit à Louis, roi de Hollande : « Je désirerais que vous ordonnassiez qu'à dater du 1^{er} janvier prochain le Code Napoléon sera la loi de vos peuples ».

Il constate, le 12 mars 1808 : « En Toscane, du moment que le Code Napoléon aura été publié, toute féodalité sera supprimée ».

Et à Junot, le 15 mai 1808 : « Y aurait-il de l'inconvénient à faire publier le Code Napoléon au Portugal ? Occupez-vous toujours de le faire traduire en portugais par des gens capables ».

Le Code civil doit être le ciment d'une Europe nouvelle. Elle se dessine sous l'effet du Blocus continental qui ferme le continent aux marchandises anglaises et ruine le commerce colonial, source de prospérité des ports de l'Atlantique.

Un axe économique s'établit entre Milan, capitale du royaume d'Italie dont Napoléon est le souverain, les cantons suisses, dont Napoléon est le médiateur, et la Confédération du Rhin, dont Napoléon est le protecteur. Le vecteur est le Rhin. Dans la France proprement dite, Lyon et Strasbourg supplantent Bordeaux et Nantes.

Comment ne pas songer à une autre Europe, celle de l'après-guerre, Adenauer-Schumann-Gasperi. Napoléon Ier l'a compris, l'Europe ne peut se faire sans l'alliance étroite de la France et de l'Allemagne. Le Rhin doit être un facteur d'unité et non de division. Et le Code civil, que Napoléon implante au cœur de la Germanie, dans ce royaume de Westphalie, au nom significatif, doit permettre la puissance d'une société dégagée de ses contraintes féodales. À trop ramener l'Europe de Napoléon aux baïonnettes de la Grande Armée, on a oublié le droit. Avec le temps, le Code civil se fût imposé.

Stendhal y voyait un modèle d'écriture : clarté, concision, précision. Lors d'une communication à notre Académie sur la poésie française, l'un de nos membres reprocha au communicant une grave lacune. Étonnement de l'assistance car toute la poésie était au rendez-vous. Alors ce confrère, professeur de droit, lut un article du Code civil. Il valait un vers de Racine par sa forme élégante et son tour poétique. Et, en même temps, le Code civil, par sa clarté, est une œuvre facile à traduire. Spécifique d'un certain génie français, il s'exporte merveilleusement, comme nos vins et nos fromages. C'est ce qu'avait compris Napoléon, même s'il buvait son vin coupé d'eau et n'aimait pas le fromage.

Cette réédition, par les soins de la Deutsche Bank et de la Fondation Alfred Herrhausen, d'un Code, dont nous allons célébrer le bicentenaire, venant après les manifestations d'amitié franco-allemande à Versailles en souvenir de l'accord Adenauer-De Gaulle, prend une valeur symbolique. En choisissant le cadre de l'Institut, vous avez souhaité rendre hommage à deux de nos membres, Bigot de Préameneu et Portalis, principaux rédacteurs du Code Napoléon.

Et à Napoléon, bien sûr, qui, à Sainte-Hélène, déclarait avoir travaillé « pour la prospérité, les intérêts, le jouissance et le bien-être de l'association européenne ». « Il eût voulu, ajoutait-il, les mêmes principes, le même système partout ; un Code européen, une Cour de cassation européenne, redressent pour tous les erreurs, comme la nôtre redresse chez nous celles de nos tribunaux. Une même monnaie sous des coins différents, les mêmes poids, les mêmes mesures, les mêmes lois... L'Europe n'eût bientôt fait qu'un même peuple et chacun, en voyageant partout, se fût trouvé partout dans la patrie commune ».

Merci pour votre générosité et bienvenue dans la patrie commune.